

©. 158 *Librairie des y coll*

L'UTILITARISME

PAR

J. STUART MILL

Traduit de l'anglais par P.-L. LE MONNIER

DEUXIÈME ÉDITION REVUE

PARIS

ANCIENNE LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET C^{ie}

FÉLIX ALGAN, ÉDITEUR

108 BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

1889

Tous droits réservés

L'Utilitarisme, deuxième édition

John Stuart Mill



Félix Alcan, Paris, 1889 (2e éd. revue)

Exporté de Wikisource le 11/03/2019

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER

Remarques générales

CHAPITRE II

Ce que c'est que l'utilitarisme

CHAPITRE III

De la sanction du principe d'utilité

CHAPITRE IV

De quelle sorte de preuve est susceptible le principe d'utilité

CHAPITRE V

Du rapport qui existe entre la justice et l'utilité

Il y a, dans la situation actuelle du savoir humain, une circonstance bien remarquable, bien inattendue, et surtout bien caractéristique de l'état de certaines grandes et importantes questions spéculatives, c'est le peu de progrès qu'a fait la discussion sur le critérium du bien et du mal. Depuis l'aurore de la philosophie, la question du *summum bonum*, ou ce qui est la même chose, du fondement de la morale, est considérée comme un problème capital ; elle occupe les intelligences, les divise en écoles, en sectes guerroyant vigoureusement les unes contre les autres. Après plus de deux mille ans les mêmes discussions continuent, les philosophes sont rangés sous les mêmes bannières, et les penseurs et le genre humain tout entier ne semblent pas plus près de s'accorder que lorsque le jeune Socrate (si le dialogue de Platon est fondé sur une conversation réelle) écoutait le vieux Protagoras et affirmait la théorie de l'utilitarisme contre la morale populaire du sophiste.

Il est vrai que les premiers principes de toutes les sciences, même de la plus certaine, les mathématiques, donnent naissance à des confusions, des incertitudes et des discordances semblables, sans que pour cela, en général, la confiance en les conclusions de ces sciences soit altérée. L'anomalie n'est qu'apparente : en réalité les doctrines de détail d'une science ne sont pas déduites et ne dépendent pas de l'évidence de ce que nous appelons ses premiers principes. S'il n'en était pas ainsi, il n'y aurait pas de science plus précaire, aux conclusions plus douteuses que l'algèbre ; car ses conclusions ne peuvent dériver de ce qu'on enseigne aux commençants comme ses éléments, puisque ces éléments, ayant été donnés par quelques grands professeurs, sont remplis de fictions aussi bien que les

lois anglaises ou de mystères comme la théologie. Les vérités qui sont acceptées comme les premiers principes d'une science sont en réalité les derniers résultats de l'analyse métaphysique faite sur les notions élémentaires de cette science. La parenté de ces premiers principes avec la science n'est pas celle des fondations avec un édifice, mais celles des racines avec un arbre ; ces racines remplissent parfaitement bien leur office, quoiqu'elles ne doivent jamais être déterrées ni exposées à la lumière. Mais, quoique dans la science, les vérités particulières précèdent la théorie générale, on doit attendre le contraire d'une science pratique telle que la morale ou le droit. Toute action est faite en vue d'une fin, et les règles de l'action doivent, semble-t-il, recevoir leur caractère, leur couleur, de la fin qu'elles servent. Quand nous commençons une poursuite, une conception claire et précise de ce que nous poursuivons doit être la première chose à chercher au lieu de la dernière. Un examen du bien et du mal devrait donc être le moyen de fixer ce qui est bien ou mal et non la conséquence de l'avoir déjà fixé.

La difficulté n'est pas annulée lorsqu'on a recours à la théorie populaire d'après laquelle une faculté naturelle, un sens ou un instinct, nous fait connaître le bien et le mal. D'abord l'existence de cet instinct moral est discutée, puis ceux qui y croyaient et qui avaient quelques prétentions à la philosophie ont été obligés d'abandonner l'idée que cet instinct était capable de discerner le bien ou le mal dans les faits particuliers, comme nos autres sens discernent la lumière ou le son. Notre faculté morale, d'après ces interprètes qui s'intitulent penseurs, nous fournit seulement les principes

généraux des jugements moraux ; c'est une branche de notre raison et non de notre faculté sensitive ; on doit la consulter pour édifier la doctrine abstraite de la morale et non pour nous guider dans sa perception dans le concret. L'école de morale intuitive aussi bien que celle qu'on peut appeler inductive, insiste sur la nécessité des lois générales. Toutes les deux s'accordent pour admettre que la moralité individuelle n'est pas une question de perception directe, mais l'application d'une loi à un cas individuel. Elles reconnaissent aussi, à la grande rigueur, les mêmes lois morales ; mais elles diffèrent quant à leur évidence et à la source d'où dérive leur autorité. Pour la première école, les principes de morale sont évidents *a priori*, ils commandent par eux-mêmes l'assentiment ; la signification des termes seule a besoin d'être bien comprise. Suivant la seconde, le bien et le mal, comme le vrai et le faux, sont affaires d'observation et d'expérience. Mais toutes les deux admettent que la morale se déduit de principes, et l'école intuitive affirme aussi fortement que l'école inductive qu'il y a une science de la morale. Malgré cela, elles essaient rarement de faire une liste de ces principes *a priori* qui doivent servir de prémisses de la science ; encore plus rarement font-elles un effort pour réduire ces divers principes à un premier principe ou motif commun d'obligation. L'une et l'autre donnent les préceptes ordinaires de la morale comme ayant une autorité *a priori*, ou bien elles énoncent comme fondement commun à ces maximes quelques généralités d'une autorité moins claire que celle des maximes elles-mêmes, et qui n'ont jamais gagné l'adhésion populaire. Cependant, pour que toutes ces prétentions soient soutenables, il faut bien qu'il y ait quelque loi ou principe fondamental à la racine de toute morale, ou s'il

y en a plusieurs, il doit y avoir un ordre déterminé de préséance entre eux : le principe ou la règle unique, permettant de décider entre ces principes variés lorsqu'il y a conflit entre eux, doit être évident par lui-même.

Chercher comment, dans la pratique, les mauvais résultats de ces confusions, de ces discordances, ont été atténués, ou comment les croyances morales de l'humanité ont été viciées, rendues incertaines par absence de principe suprême, conduirait à un examen et à une critique complète des doctrines morales passées et actuelles. Il serait pourtant facile de montrer que si ces croyances morales ont atteint un certain degré de consistance ou de stabilité c'était grâce à l'influence tacite d'un principe non reconnu ouvertement. L'absence d'un premier principe admis a fait de la morale non pas tant le guide que la consécration des sentiments actuels de l'humanité. Cependant, comme ces sentiments, composés de sympathie et d'antipathie, sont principalement influencés par l'effet des choses sur le bonheur, le principe d'utilité, ou, comme l'appelait Bentham, le principe du plus grand bonheur, a eu une large part dans la formation des doctrines morales, même de celles qui rejettent avec plus de mépris l'autorité de ce principe. Aucune école ne refuse d'admettre l'influence des actions sur le bonheur comme une considération essentielle et prédominante dans beaucoup de détails de morale ; cependant, beaucoup refusent de faire de cette influence le principe fondamental de la morale et la source de l'obligation morale. Je puis aller plus loin : les arguments utilitaires sont indispensables à tous ces moralistes *a priori*. Je ne me propose pas de faire maintenant la critique de ces penseurs, mais je ne

puis m'empêcher de faire allusion, pour éclaircir la question, à un traité systématique composé par un des plus grands d'entre eux : *Les principes métaphysiques de morale*, par Kant. Cet homme remarquable, dont le système restera longtemps comme une limite dans l'histoire de la philosophie, a avancé un premier principe universel, fondement de l'obligation morale : « Agis de telle façon que la règle d'après laquelle tu agis soit admise et adoptée comme loi par tous les êtres rationnels ». Mais vient-il à déduire de ce précepte chacun des devoirs moraux actuels, il échoue d'une façon presque grotesque, lorsqu'il veut montrer qu'il n'y a aucune impossibilité logique (pour ne pas dire physique) à l'adoption de la plus immorale des règles de conduite par des êtres rationnels. Tout ce qu'il montre, c'est que les conséquences de cette adoption universelle seraient telles que personne n'en voudrait essayer.

Pour le moment, sans discuter plus longtemps les théories des autres, j'essaierai de faire apprécier et comprendre mieux la théorie du Bonheur ou théorie utilitaire, et les preuves dont est susceptible cette théorie. Il est clair qu'elle ne peut être prouvée, dans la signification ordinaire, populaire de ce mot. Les questions des fins suprêmes ne sont pas susceptibles de preuves directes. On peut prouver que n'importe quelle chose est bonne si on montre que cette chose est la cause d'une autre chose admise comme bonne, sans preuve. L'art médical est bon parce qu'il conduit à la santé ; mais comment prouver que la santé est une chose bonne ? L'art musical est bon pour cette raison, entre beaucoup d'autres, qu'il produit du plaisir. Mais quelle preuve donner que le plaisir soit une bonne chose ?

Alors s'il est affirmé qu'il y a une formule générale renfermant toutes les choses bonnes en elles-mêmes, et que toutes les autres choses bonnes le sont comme effets et non comme causes, la formule peut être acceptée ou rejetée, mais ne peut pas être ce qu'on appelle communément prouvée.

Nous ne voulons pas dire pour cela qu'une impulsion aveugle, un choix arbitraire, soient suffisants pour faire accepter ou rejeter cette formule. Le mot preuve a un sens plus large, applicable à cette question philosophique comme à d'autres tout aussi disputées. Cette question est de la compétence de notre faculté rationnelle, qui ne se contente jamais du procédé intuitif. On doit présenter à l'intelligence des considérations capables de la déterminer à donner ou à refuser son assentiment à une doctrine ; cela équivaut à présenter des preuves.

Nous examinerons maintenant de quelle nature doivent être ces considérations, de quelle manière elles sont applicables au cas donné, et quels motifs rationnels on peut avancer pour accepter ou rejeter la formule utilitaire. Comme condition préliminaire et nécessaire de cet examen, la formule doit être correctement exprimée et comprise. Je crois qu'on la rejette en grande partie parce qu'on n'a qu'une notion imparfaite de sa signification. Si cette notion était plus claire, et dégagée des interprétations erronées, la question serait bien simplifiée et une partie des difficultés seraient levées. Avant d'arriver aux principes philosophiques qui permettent de se ranger sous l'étendard utilitaire, je donnerai quelques éclaircissements sur la doctrine elle-même. J'essaierai de montrer clairement ce qu'elle est, je la distinguerai de ce qu'elle n'est pas, je

répondrai aux objections qu'elle fait naître et qui proviennent en général d'interprétations erronées. Après avoir ainsi préparé le terrain, je m'efforcerai de jeter autant de lumière que possible sur cette question considérée comme théorie philosophique.
